Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Reims
34, boulevard Henry Vasnier B.P. 2751 - 51063 REIMS CEDEX

Admission en Logement - Acte de caution solidaire
(articles 2015 et 2021 du Code Civil)

Doit être obligatoirement établi par une personne solvable domiciliée dans un pays membre de l'union européenne.
Année universitaire 2010/2011

Je soussigné(e) (nom, prénom) : .....
né(e) le : ..... à : .....
adresse personnelle : .....
..... Téléphone : .....
profession ou emploi : .....
agissant en tant que (barrer les mentions inutiles) père, mère, autre précisez : .....
déclare me porter caution solidaire de (nom et prénom du locataire) : .....
.....
pour la durée du contrat de sous location ci-annexé soit jusqu'au 31 août 2011 et m'engage à ce titre au profit du C.R.O.U.S. qui accepte à satisfaire à toutes les obligations du locataire, sans bénéfice de discussion pour le paiement des loyers, compléments de loyers et charges récupérables, des dégradations et réparations locatives, des éventuels frais de procédure.

Montant du loyer mensuel actuellement en vigueur y compris les charges : .....

MENTION A RECOPIER INTEGRALEMENT PAR LE SIGNATAIRE DE SA MAIN :

"Je me porte caution solidaire pour les dettes nées jusqu'au 31/08/2011 pour le paiement du loyer s'élevant à ce jour à € mensuels, révisable en Conseil d'Administration, selon les conditions inscrites au bail ou au règlement intérieur et dont j'ai pris connaissance, ainsi que des dégradations et réparations locatives, et éventuels frais de procédure, ces obligations résultant du bail ou du règlement intérieur dont j'ai reçu un exemplaire. Je confirme avoir pleinement enregistré la nature et l'étendue des obligations ainsi contractées".

Fait à le
en deux exemplaires

La caution Le Directeur du C.R.O.U.S.

Pièces à joindre concernant la caution signataire :
- Photocopie d'un bulletin de salaire de moins de trois mois.
- Photocopie de la facture du fournisseur d'électricité, Télécom ou quittance de loyer de moins de trois mois.
- Relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne.
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Toute personne qui se rend coupable du délit de fausse signature tombe sous le coup de l'article 441-1 du Nouveau Code Pénal.